



**Rôle des banques centrales dans la promotion de l'inclusion
financière : référence au cas de l'Algérie**

**Intervention de Mohammed Laksaci Gouverneur de la Banque
d'Algérie**

**21^e Conférence des Gouverneurs des Banques Centrales des Pays
Francophones (Dakar 14-15 mai 2014)**

L'inclusion financière prend une importance accrue dans les pays en développement. En offrant aux personnes qui n'ont pas accès aux services bancaires et financiers l'opportunité d'un accès minimum à ces services, elle contribue à leur intégration à l'économie, à promouvoir une croissance et un développement plus inclusifs, à réduire la pauvreté et à renforcer la cohésion sociale.

Dans certains pays en développement, dont l'Algérie, les banques centrales accordent à l'inclusion financière une attention particulière, en complément de leurs mandats traditionnels de stabilité des prix et de stabilité monétaire et financière. En particulier, l'acuité de l'exclusion financière dans beaucoup de pays africains justifie le rôle accru des banques centrales dans l'intensification de l'inclusion financière.

Je voudrais ici esquisser les développements récents en Algérie en ce qui concerne le cadre de l'inclusion financière, où la Banque d'Algérie prend une part active depuis l'année 2010, et souligner l'évolution de quelques indicateurs en la matière.

1. Pour promouvoir l'inclusion financière, un droit au compte a été instauré en 2010 par une disposition insérée dans la nouvelle loi bancaire. C'est la possibilité offerte pour tout citoyen n'ayant pas de compte bancaire d'accéder à un compte courant gratuit. Ce dispositif, qui a été mis en œuvre par la Banque d'Algérie en 2012, prévoit également la gratuité d'un certain nombre d'opérations. La disposition légale contenue dans la loi bancaire de 2010 a permis à la Banque d'Algérie de rendre effective la possibilité pour tout citoyen d'accéder aux services bancaires de base. Ces facilitations sont en phase avec les mesures d'assouplissement prévues par le GAFI pour promouvoir l'inclusion financière et prennent en considération ses recommandations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

L'action de la Banque d'Algérie s'est étendue aussi au contenu de la convention de compte qui doit comporter obligatoirement un certain nombre de dispositions pour conférer à la relation banque-client plus de transparence.

En matière d'accès au crédit, la Banque d'Algérie a instruit les banques, en janvier 2013, de veiller au respect des délais de traitement des demandes de crédits introduites par les clients. Ces délais ne doivent pas excéder quinze (15) jours pour les ménages et quarante-cinq (45) jours pour les petites et moyennes entreprises. Il a été également demandé aux banques à grands réseaux d'assurer au niveau de chaque guichet un service d'information au profit de la clientèle, plus particulièrement pour la constitution de dossiers accompagnant la demande de crédits d'investissement au profit de petites et moyennes entreprises (PME). Cela contribue à faciliter l'accès aux crédits, tout en tenant compte des risques potentiels pour la stabilité financière.

S'agissant des actions de protection des consommateurs, la principale disposition légale adoptée en 2010 est l'obligation faite aux banques d'accorder un délai de rétractation de huit jours aux clients afin de pouvoir revenir sur leur engagement de contracter un crédit sans avoir à subir de pénalités.

Plus récemment, la loi des finances pour 2014 a confié une nouvelle mission à la Banque d'Algérie, celle précisément de promouvoir et de réguler l'inclusion financière dans sa dimension développement du réseau bancaire à travers le territoire national.

La conception de l'inclusion financière retenue dans cette loi, telle qu'elle ressort de l'article 35 bis, est large. Elle dépasse le seul périmètre des difficultés d'accès et d'usage relatives au compte bancaire et aux moyens de paiement pour intégrer l'épargne et le crédit. Elle vise la promotion de l'inclusion financière en encourageant l'intensification ordonnée du réseau des banques.

En outre et afin de s'assurer que l'accès aux services bancaires soit aussi approprié que possible, les banques doivent veiller à ce que les publicités et les documents qu'elles déclinent répondent à un certain nombre de normes, l'objectif étant d'informer les clients le mieux possible afin de leur permettre de choisir les produits qui correspondent le mieux à leurs besoins. Dans ce cadre, une instruction de la Banque d'Algérie est en préparation et vise à mettre à la charge des banques un certain nombre d'obligations, parmi lesquelles :

- la promotion de produits d'épargne et de crédit bien conçus ;
- l'ouverture des guichets dans les zones rurales et les centres urbains non pourvus de guichets bancaires ;
- l'obligation de donner suite aux réclamations de la clientèle.

La mise en place dès 2006 par la Banque d'Algérie et les banques d'un système de paiements moderne, fiable et sécurisé, a constitué un support déterminant pour le développement de l'inclusion financière. Le développement du système des paiements se poursuit avec la mise en place par la Banque d'Algérie, courant 2014, d'une nouvelle plateforme de production et la mise à jour des logiciels de paiement en ce qui concerne le RTGS. Cette modernisation concerne également le système de télé-compensation électronique des paiements de masse (petits montants) qui s'accompagnera par le développement par les banques des instruments de paiement électronique à usage individuel. L'année 2014 connaîtra aussi la modernisation des centrales et la mise en place d'un nouveau système de partage de l'information sur les crédits. Tous ces développements faciliteront davantage l'approfondissement de l'inclusion financière.

2. Les efforts entrepris au cours des récentes années en matière d'impulsion de l'inclusion financière ont permis d'obtenir de premiers résultats encourageants, notamment en 2013.

Les banques activant en Algérie, publiques et privées, sont bien capitalisées et restent solides au regard de l'évolution des indicateurs de solidité financière des quatre dernières années. Elles sont en excès de liquidité, caractéristique du marché monétaire depuis plus de dix années. Les banques publiques ont développé leurs réseaux d'agences sur tout le territoire national, pendant que le réseau des banques privées se développe progressivement.

La situation en Algérie en matière d'inclusion financière, mesurée par les indicateurs de niveau de pénétration, de disponibilité de services bancaires et d'utilisation de ces services, a évolué ces récentes années comme suit :

- le niveau de pénétration, exprimé par le nombre de compte ouverts rapporté à la population totale, et qui reste l'indicateur le plus pertinent, est en hausse passant de 0,7 en 2010 à 0,8 en 2013. Rapporté à la population recourant généralement aux comptes de dépôts (population de 16 ans et plus), le nombre de comptes par personne se situe à 1,15 en 2013 contre 1,06 en 2011 ;
- le nombre de guichets de banque (y compris les guichets de CCP et Trésor) par population de 100000 personnes est en légère progression, soit 13,1 agences en 2013 contre 12,7 en 2010 ;
- en matière d'utilisation des services bancaires, le total des dépôts collectés par les banques, les CCP et le Trésor comparativement au produit intérieur brut (PIB) s'est stabilisé autour de 59 % au cours des trois dernières années. Le taux de dépôts auprès des banques, hors dépôts du secteur des hydrocarbures, par rapport au PIB hors hydrocarbures reste également relativement stable, autour de 62 % pour les trois dernières années.

Les crédits distribués s'établissent à 44,2 % du PIB hors hydrocarbures en 2013 contre 40,6 % en 2012 et 2011, sachant que le secteur des hydrocarbures ne recourt pas aux crédits bancaires. Sa capacité d'autofinancement de ses activités de production et d'investissement est telle qu'il est en situation de prêteur net vis-à-vis du système bancaire.

En matière de distribution de micro crédits, le cas algérien est relativement différent des situations d'inclusion financière, sous l'angle accès des PME au crédit, connues par d'autres pays du continent. Pour permettre aux jeunes de créer leurs petites entreprises, et donc promouvoir la création d'emploi de jeunes, une agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) a été mise en place en 1996. Le financement de la création de ce type d'entreprises est couvert à hauteur de 70 % par des crédits bancaires à des conditions favorables et pour 30 % par la dotation de l'ANSEJ et l'apport personnel du futur entrepreneur. A fin 2013, par leur activité de soutien dans ce domaine, l'ANSEJ et les banques ont permis la création de plus de 278000 petites entreprises, contribuant à une création appréciable d'emplois de jeunes.

Une autre agence (Agence Nationale de Gestion du micro crédit - ANGEM) a été créée en 2004 dans l'objectif de contribuer à l'intégration économique et sociale de populations ciblées (femmes au foyer et citoyens sans revenu ou avec revenu instable et irrégulier) et ce, en contribuant à la création de petits emplois à travers le financement des matières premières et des petits équipements.

La participation des banques publiques dans le financement de jeunes entrepreneurs à travers le dispositif ANSEJ est appréciable. Sur un total de financement de plus de 825 milliards de dinars, les crédits octroyés par les banques publiques se sont établis à plus de 569 milliards de dinars à fin 2013, contribuant à la création de plus de 676000 emplois. En particulier, le niveau de distribution des micros crédits est en hausse les quatre dernières années (2010-2013). Ce niveau représente 64 % du total des micro-crédits distribués par les banques depuis la création de l'agence (569,4 milliards de dinars).

Par contre, les banques ont peu participé à la distribution de micros crédits à travers les initiatives de l'ANGEM. Ce type de financement bancaire ne couvre que 7 % du nombre de micros crédits accordés depuis 2005, année de début de l'activité de l'ANGEM.

Au total, des efforts importants ont été consentis ces dernières années en Algérie pour promouvoir une activité économique inclusive, notamment en accélérant les efforts d'inclusion financière, la Banque d'Algérie jouant un rôle conséquent.

Malgré les progrès réalisés, beaucoup reste à faire pour approfondir l'inclusion financière sur le moyen terme. Il s'agit notamment :

- d'accélérer la bancarisation, appuyée par la poursuite de la modernisation du système de paiements de masse en 2014 et une densification ordonnée des réseaux des banques sur le territoire national ;
- d'encourager le développement de l'activité crédits aux PME au niveau des banques. L'importance accrue des fonds prêtables des banques, qui reposent de plus en plus sur les épargnes financières des ménages et entreprises privées, offre une opportunité appréciable pour une dissémination plus large de crédits sains à même d'approfondir l'inclusion financière. Le parachèvement de la modernisation des centrales en 2014 contribuera à une meilleure gestion des risques liés à une telle dissémination des crédits ;
- développer davantage la supervision sous l'angle risques afin de préserver la stabilité financière.